



Numéro de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité de Béthanie

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE

Règlement numéro 311-26 sur
l'annulation du règlement sur les
autorisations municipales concernant
les nuisances sonores

Préambule

ATTENDU QUE la municipalité a un règlement 268-22 mentionnant que le bruit ou la musique ne doivent pas être entendu à une distance de 15 m de la limite du terrain;

ATTENDU QUE la décision a été prise d'annuler l'entièreté de ce règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné par monsieur Alexandre Harpin lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Béthanie tenue le **8 juin 2026**;

Sur la proposition de : Audrey Guillemette
Appuyé par : Louise Perreault
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil désire enlever tous les éléments du règlement 268-22.

QUE ce règlement annule le règlement 268-22 ainsi que tous ceux modifiant ce dernier.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE


Monsieur Christian Peiry
Maire


Madame Tracy Kelly
Directrice générale et greffière-trésorière